

## POURQUOI ADHÉRER

# au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ?

### RAPPEL

Tous les 15 ans, les syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux demandent le renouvellement de leur label sur les bases d'un projet de territoire actualisé et construit avec les acteurs locaux, appelé charte.

→ <https://parc-cotentin-bessin.fr/documents>

**Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin agit pour les communes et les habitants. Ce territoire est labellisé par l'État depuis 30 ans pour ses particularités et ses richesses naturelles, culturelles et paysagères.**

**Ma commune** fait partie du périmètre d'étude de classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et **va devoir choisir en 2025 si elle adhère pour la période 2025-2040.**

- Gestion des milieux naturels
- Agriculture en zones humides
- Animations, éducation au territoire
- Inventaires et valorisation des patrimoines naturels et culturels
- Cartographies
- Tourisme, aménagement de sites et de sentiers de découverte des paysages
- Participation citoyenne
- Développement de la filière terre et éco-matériaux
- Plantations bocagères, filière bois énergie...



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici

→ Pour en savoir plus



Charte 2010-2020 : Synthèse

# Le Parc apporte un appui technique et mobilise des financements

## QUELQUES EXEMPLES

### • Mesures Agri Environnementales et Climatiques dans les zones humides

455 contrats avec des exploitants et 15 avec des communes, en 2023  
15 100 ha pour 3, 3 M €/an pendant 5 ans

### • Aides à la restauration des mares

135 entre 2014 et 2024  
180 000 € de subvention

### • Aides à la transition écologique pour les communes

- Dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) : 2 250 000 €  
- Dispositif « ma commune en transition » : 21 bénéficiaires pour 145 000 €

### • Classes Parc

1 250 interventions entre 2010 et 2024  
12 000 élèves concernés

### • Paiements pour Services Rendus par les exploitations agricoles pour l'environnement/expérimentation

19 fermes engagées en 2022  
195 000 €/an pendant 5 ans

### • Aides à la plantation de haies

145 bénéficiaires entre 2019 et 2024  
53 km et 63 000 plants  
600 000 € de subvention

### • Valorisation du patrimoine et des paysages

46 sites et sentiers aménagés  
1 650 sorties découvertes guidées (2010/2023)

### • Animation culturelle dans les communes

14 résidences d'architectes et d'artistes (2010/2020)

### • Contrats de gestion des sites Natura 2000

63 contrats avec des propriétaires  
1, 895 M € depuis 10 ans

### • Aides à la restauration du bâti en terre

372 chantiers entre 2010 et 2024  
788 000 € de subvention  
5,3 M d'€ de travaux réalisés par les artisans

### • Maison du Parc et ses 95 ha d'Espaces Naturels Sensibles

281 000 visiteurs accueillis entre 2010 et 2023

## À quoi sert le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ?

**C'est une reconnaissance nationale de nos marais**, le label d'un territoire rural original, un espace remarquable et préservé, Il donne de la valeur et une image positive à nos communes.

**C'est un atout pour mes projets**, une équipe technique qui met ses compétences au service du territoire : communauté de communes, communes, professionnels, associations, habitants. Il accompagne les projets et les réflexions dans les domaines inscrits dans la charte.

**C'est la seule structure publique à l'échelle des marais**, des paysages environnants (baie, havre, monts, landes, bocage), qui permet de faire face aux enjeux du futur.

**C'est un lieu d'échanges, de médiation et d'action**, qui nous rassemble. Le Parc permet de dégager des visions communes,

de collaborer entre communes, de sortir de l'isolement, de faire connaître au public les richesses et intérêts de l'environnement, de partager les idées et les expériences.

**C'est un levier financier puissant**, avec 1,23 € versé par an/hab/ en 2023, le Parc a généré 60 € de recettes/hab pour le territoire. La région Normandie, les départements de la Manche et du Calvados et l'État contribuent financièrement au budget du Parc. L'Agence de l'Eau et les Fonds européens sont les autres contributeurs majeurs. L'Adhésion au Parc est fixée à 1,60 €/an/habitant à partir de 2026.

**À noter** : L'État verse une dotation « biodiversité et aménités rurales » annuellement aux communes adhérentes au Parc, sous conditions. **Sur la période de 2022 à 2024, les communes ont perçu 1,454 M d'€.**

### LE MOT DU PRÉSIDENT



### Benoît Fidelin

Et nous voilà repartis pour quinze ans ! Je dis bien « nous », car cette charte est tout le contraire d'un document impersonnel et abstrait. Il s'agit d'un projet commun porté par les forces vives de nos marais : habitants, élus, associations, etc. Avec l'objectif de conforter et d'inventer l'avenir de nos zones humides, de notre bocage, de nos villages. Et cela au profit des agriculteurs, des hommes et femmes ancrés dans ce territoire comme de la foule des visiteurs passionnés de nature riche et vivante. Bref, tout le monde est concerné et notre charte est un élan formidable. Merci d'agir avec nous.

**PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**  
3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS  
Tél. 02 33 71 61 90  
info@parc-cotentin-bessin.fr

